

Environnement - Contrat-cadre - Programme d'actions 1993 - Demandes d'aides financières

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a signé en juin 1990 un **contrat-cadre énergie / environnement** avec le Conseil Régional de Franche-Comté et l'ADEME pour une durée de trois ans.

Le programme 1993 est la poursuite de l'action entreprise par la Ville dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Ce programme comporte cette année plusieurs axes de travail :

- la gestion rationnelle de l'énergie,
- la valorisation des déchets,
- la qualité de l'air,
- la lutte contre le bruit,
- un volet information et sensibilisation,
- un volet coopération technique,
- un programme d'études et de recherches.

De nombreux partenaires sont impliqués et collaborent dans le cadre de ce contrat : l'ADEME, la CTB, l'ASQUAB, l'ASCOMADE, l'Université, des organismes logeurs, ...

1) La gestion rationnelle de l'énergie

Les investissements concernent principalement :

* **la réduction des consommations énergétiques** dans plusieurs secteurs

- *la gestion de l'eau* : avec la poursuite des programmes de recherches de fuites d'eau, de renouvellement des conduites vétustes et la mise en place d'un groupe électrogène à la station de Chenecey,

- *l'éclairage public* : avec la réalisation de la troisième phase de la télégestion et la conduite du programme annuel de remplacement des lampes par des lampes à faible consommation,

- *le chauffage des bâtiments* : avec le démarrage des travaux d'isolation thermique et d'amélioration du climat des serres de la Ville,

- *la production d'énergie* : avec un système de cogénération sur la future piscine-patinoire.

Un projet de cogénération gaz pour l'usine de chauffage urbain avec valorisation de la biomasse forestière de Chailluz est en cours d'étude technique et financière.

- *les transports et la gestion du parc-véhicules* avec :

- . l'acquisition à titre d'expérimentation d'un véhicule électrique,

- . l'acquisition d'équipements photovoltaïques pour des véhicules de chantier,
- . le suivi et l'évaluation du fonctionnement du bus bimode (diesel / électrique) utilisé par la CTB (première expérimentation en France),

- *l'habitat* : avec la poursuite de l'opération Qualitel, dans les nouveaux programmes de logements sociaux.

Des études porteront sur :

- les économies à réaliser sur le traitement et la distribution de l'eau des bassins de la piscine couverte,
- des essais techniques à réaliser avec GDF en vue d'utiliser le gaz naturel comprimé pour certains véhicules,
- l'analyse énergétique du futur parc scientifique des Montboucons.

2) Les déchets

Le programme d'actions est essentiellement orienté sur la récupération des matières recyclables et le «tri à la source», avec le projet de mise en place d'une deuxième poubelle à l'horizon 1996 pour les habitants de l'agglomération bisontine. Il comprend :

- une étude de besoins et une étude technique de la future unité de traitement des déchets (centre de tri - unité d'incinération avec récupération de chaleur),
- le suivi de l'expérimentation sur le tri à la source dans l'habitat vertical avec l'ASCOMADE (méthodologie / évaluation des résultats),
- la création d'un centre de compostage pour les déchets verts.

3) Air - Bruit

Outre le fonctionnement du réseau de détection de la pollution atmosphérique, le programme 1993 prévoit la remise à jour de la cartographie sonore de la ville.

4) Les actions d'information et de sensibilisation

Elles sont orientées essentiellement sur les déchets, les transports, l'énergie et la qualité de l'air avec :

- la réalisation d'une plaquette d'information sur la récupération et le traitement des déchets à l'intention des artisans et industriels de l'agglomération,
- la poursuite des actions de sensibilisation en direction des scolaires dans le cadre de l'opération I. Bis, campagne de sensibilisation menée par la CTB et l'ADEME sur les problèmes de déplacements,
- l'adaptation d'un outil informatique à des publics ciblés (scolaires / professionnels des collectivités ...) mesurant les pollutions induites par les ménages,
- l'information grand public sur les résultats de la pollution atmosphérique à Besançon.

5) La coopération internationale

La Ville collabore, dans le cadre de ses activités internationales, sur plusieurs projets de coopération technique concernant la maîtrise de l'énergie et l'environnement :

- avec le réseau Énergie-Cités, qui regroupe 25 villes européennes et dont l'activité principale est le transfert de savoir-faire dans le domaine de l'énergie,

- le programme de coopération technique avec la Ville de Bielsko-Biala, en Pologne, porte sur la rénovation complète du réseau d'éclairage public de cette ville de 180 000 habitants (formation des ingénieurs). Ce programme de coopération de deux ans associe également la Ville du Pirée en Grèce et la Ville de Martigny, avec qui la Ville a signé un accord de coopération sur le thème de l'énergie.

6) La recherche

C'est le dernier volet de cet accord-cadre qui associe l'Université de Franche-Comté et plus particulièrement les étudiant(e)s de l'IRADES qui ont choisi le site de Besançon et le thème de l'environnement pour leur doctorat d'études.

Plusieurs de ces projets portent sur les déplacements, l'énergie, les déchets.

Enfin, dans ce cadre, à signaler une recherche financée par la CTB et la CEE portant sur l'impact énergétique et environnementale de la mise en place d'un réseau de transport public dans l'agglomération.

Une évaluation de ce contrat sera réalisée.

Le montant du programme global 1993 s'élève à environ :

- investissement : 12 500 KF ; certaines réalisations seront échelonnées sur plusieurs années,
- études : 900 KF.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le programme d'actions proposé et à :

- solliciter les aides financières prévues dans le cadre de ce contrat auprès du Conseil Régional et de l'ADEME,

- procéder, dès réception des arrêtés attributifs, à l'ouverture tant en recettes qu'en dépenses, des aides obtenues en fonction des opérations aux imputations des différents services concernés,

- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville dans la limite des crédits (tranches annuelles et opérations individualisées) qui seront votés aux budgets 1993 et suivants.

M. VIALATTE : Vous nous proposez sur ce rapport, là aussi relativement succinct, je pense par exemple à ce qui est dit sur l'usine d'incinération, de donner un accord de principe pour un financement de la Ville important puisque le montant du programme global 1993 en investissement représente 12 500 000 F dont certaines réalisations certes seront échelonnées, vous le dites, sur plusieurs années, et en études 900 000 F. Cela par anticipation sur le vote du budget pour 1993 de la communes dont nous déciderons le 8 mars prochain.

Là aussi, pourquoi cette précipitation ? En est-on vraiment à un mois près ? Fallait-il que ce soit à tout prix le 15 février que nous engagions des sommes de cette importance sur la base d'un rapport

relativement succinct ? C'est pourquoi il nous paraîtrait plus sage, Monsieur le Député-Maire, que vous acceptiez le principe du report de ce document pour fourniture d'un complément d'informations d'une part et d'autre part, dans un souci d'orthodoxie budgétaire auquel vous êtes très attaché, vous le soulignez souvent, pour discuter de ces sommes au moment où l'on votera le budget.

M. NACHIN : Je voudrais poser la question : comment s'articule le lien entre les deux rapports ? Ces demandes d'aide financière peuvent être intéressantes, mais j'ai eu confirmation par les représentants de Doubs Nature Environnement qui ont mené les négociations avec la Ville de Besançon qu'à aucun moment ils n'ont entendu parler de ces demandes d'aide financière. Je pense que là aussi il serait dommage qu'il n'y ait pas de coordination avec Doubs Nature Environnement dans la mesure où il y a un lien entre ces demandes financières et le projet de charte, ce qui semblerait assez logique.

Par ailleurs, à la page 4, je souhaiterais que participent également à cette coopération internationale nos villes jumelées : Fribourg et Kirklees.

M. RÉGNIER : C'était pour répondre à Mme FOLSCHWEILLER qui est intervenue tout à l'heure par rapport à l'Association des Usagers de la Bicyclette. Nous nous sommes mis d'accord sur un programme de travail et on a des réunions régulières, toutes les six semaines, étalées sur l'année pour travailler sur le schéma directeur des pistes cyclables.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je voudrais simplement préciser qu'en ce qui concerne l'usine d'incinération, il n'y a jamais eu d'études commandée ou faite. C'est vrai qu'en 1996, cette usine devra être mise aux normes européennes. Cette réflexion se fait dans le cadre du CCGB et c'est actuellement la Commission Environnement de cette structure qui prend en charge la poursuite de la réflexion en informant toutes les organisations et toutes les administrations concernées par le plan départemental de l'élimination des déchets. Pour l'instant, il n'y a aucune étude et aucun cahier des charges n'est encore établi. Ce sera peut-être la deuxième phase acceptée par le CCGB qui, je crois, a inscrit à son budget une somme pour une étude financée également dans le cadre du PACT. De toute façon, l'élimination des déchets ne peut plus se faire en dehors d'une intercommunalité, ce qui est tout à fait logique.

Pour répondre à M. NACHIN, les financements auxquels il est fait mention dans le deuxième rapport, sont pris sur les tranches annuelles, et ce n'est pas la première année où des actions sont faites.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est indépendant de la charte.

Mme VIEILLE-MARCHISET : M. VIALATTE a posé aussi la question mais il n'y a aucun manque d'orthodoxie par rapport au budget.

M. RUEFF : Je voulais simplement indiquer que le début du rapport indique bien qu'il s'agit d'un contrat-cadre qui a démarré en juin 1990 et que, depuis cette époque-là, chaque année, il y a des demandes d'aide financière qui viennent pour remplir le contrat-cadre ; cela se fait chaque année à la même époque parce que c'est l'époque où se terminent les opérations faites dans le cadre de l'année précédente et qu'on démarre les opérations de la nouvelle année.

M. TOURRAIN : J'aimerais avoir deux précisions : le montant du crédit qui sera voté, enfin qui est prévu au budget, pour 1993, est-ce que c'est 12 500 000 F ou est-ce que c'est une partie de 12 500 000 F ? Deuxièmement, les 900 000 F d'étude, à quoi cela sert ? Vous savez l'attention que je porte à ce problème des études dont l'accumulation finit par coûter extrêmement cher à la collectivité et dont les résultats ne sont pas toujours probants. Je voudrais donc savoir ce que

recouvrent ces 900 000 F pour les études et la part affectée au budget ? Il est bien évident qu'intervenant même pas un mois avant le vote du budget, cette opération devrait trouver sa place normale dans la discussion budgétaire.

M. GALLAT : Si ces deux rapports portent le même numéro, ce n'est pas un hasard, c'est-à-dire qu'on a veillé à ce qu'il y ait une cohérence entre ce qu'on peut discuter avec un partenaire et ce qu'on peut discuter avec l'autre partenaire. Pour veiller à ce qu'il y ait cette cohérence pour le travail en commission, on avait mis sur un tableau les propositions des associations, celles de la Ville, celles contenues dans le contrat-cadre pour voir un petit peu si tout cela s'harmonisait. Le contrat-cadre est un contrat passé avec un autre partenaire qui est l'ADEME et qui souhaite plutôt travailler avec Bielsko-Biala. Le problème est qu'on a à gérer un nombre important de contrats avec un certain nombre de partenaires qui préfèrent mettre l'accent sur telle chose plutôt que telle autre et la commission et l'élu chargé de l'environnement sont chargés simplement de regarder si tout est cohérent. Donc il peut y avoir un certain nombre d'actions qui ne sont pas dans la charte et vice-versa.

En ce qui concerne les études, étude sur les bus, étude sur la performance énergétique des installations, étude sur l'éclairage public..., il y a un document chiffré qu'on fera parvenir à M. TOURRAIN...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'était dans le contrat.

M. GALLAT : ...et on ne budgétisera pas 12 500 KF d'emblée au budget 1993.

M. NACHIN : Je voudrais revenir sur la question des études. Je trouve que ce n'est quand même pas très satisfaisant car ces 900 000 F d'études qu'on va voter, on ne sait pas dans le document qui nous est remis de quoi il s'agit. Là, je rejoins M. TOURRAIN !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne les vote pas.

M. NACHIN : C'est ce qui est demandé ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non !

M. GALLAT : Le contrat dure 3 ans. On s'est donc mis d'accord sur un certain nombre d'études à faire, en particulier des études sur la performance énergétique, les transports en commun, l'éclairage public, la récupération d'énergie, la récupération du bio-gaz et c'est ce programme global qui sera revu en commission pour chaque période budgétaire. Ce n'est pas la première fois qu'on prend ce type de décision dans d'autres domaines.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins huit abstentions, en décide ainsi.